



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2015

Offlanges, le 26 février 2015

Présents : MM Cédric BARBIER, Marc BARBIER, Claude COMTE, Ludivine GERARDIN, Gilbert JACQUOT, Alexandre LENOBLE, Sylvie LEROY, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT.

Excusés : MM Jean-Michel GRAS (pouvoir à Ludivine GERARDIN), Jean MICHAUD (pouvoir à Alexandre LENOBLE).

Secrétaire de séance : M Thierry VINCENT.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE FORTAGE

Claude COMTE : Le rapport sur les mesures compensatoires est innovant, correctement élaboré, intéressant pour le territoire.

Alexandre LENOBLE : Il déplore le manque d'informations de la part de toutes les parties (Natura 2000, Associations environnementales), et regrette la prise de décision trop rapide

Il demande l'ajout d'un avenant au contrat pour :

- Prise de contact avec des paysagistes pour le réaménagement du site
- Renégociation du prix
- Engagement sur 5 ans pendant la durée du mandat afin de renégocier le prix au-delà (pour 5 autres années)
- 40 centimes la tonne est insuffisant en comparaison avec Courzieux à 67 centimes la tonne.

Il remarque que les revenus du bois sont supérieurs à ceux du caillou

Ludivine GERARDIN : Lors de la réunion de travail, le gestionnaire a fait une proposition de visite de la carrière. Quand aura lieu cette visite ? Pourquoi ne pas l'avoir faite avant cette prise de décision ?

Gilbert JACQUOT : l'ONF prélève 12 % des revenus au titre des frais de garderie.

Thierry VINCENT : Le projet est intéressant pour la commune.

Sylvie LEROY : C'est un intérêt économique pour le secteur et de l'argent pour la commune.

Ludivine GERARDIN : Les habitants sont directement impactés par la destruction du massif pour de l'argent. Une perte de valeur des bâtiments. Quelle est la compensation pour leur cadre de vie ?

Le vote a lieu à bulletin secret (demandé par trois conseillers soit 1/3 des présents).

Question : Autoriser le maire à signer le contrat de forrage tel que présenté ?

Résultat du vote : pour 6, contre 4, abstention 1.

CONVENTION POUR MESURES COMPENSATOIRES

Ludivine GERARDIN a fait une remarque lors des échanges sur le contrat de forrage : les mesures compensatoires auraient pu être meilleures. Monsieur BERNARDIN du service de Natura 2000 avait demandé en mesures compensatoires que les rapports de surface soient de 1 pour 3 car le site est très sensible. Mais le dossier s'est perdu et dans le dossier de demande, ce rapport est de 1 pour 1. La convention est acceptée par 6 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

LOCATION LOGEMENT 2 IMPASSE DE LA GRANDE VIGNE

Monsieur le maire informe les conseillers de la demande de logement du 2 impasse de la Grande Vigne par madame Cécile BACHELU.

Jean-Claude THABARD demande pourquoi la commission logement n'a pas été réunie.

Ludivine GERARDIN : A quoi sert la commission si tout est réglé par monsieur le maire avant d'avertir les conseillers ?

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la signature du bail par monsieur le maire.

PLANNING TENUE DU BUREAU DE VOTE DES 22 ET 29 MARS 2015

Un tableau a été établi pour définir les plages horaires des différents conseillers pour la tenue du bureau de vote.

QUESTIONS DIVERSES

- Jean-Claude THABARD : L'éclairage est trop long à s'éteindre. Le problème a déjà été signalé par monsieur le maire et devrait être solutionné rapidement.
- Marc BARBIER informe le conseil sur la possibilité de poser des enjoliveurs sur les pieds de mats des poteaux électriques. La décision est reportée.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 21 h 30.